

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Membres présents : 18/19

L'an deux mil vingt-deux, le seize novembre, 19h, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de M.Maxime LUTZ : M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL, M.Eric MULLER et Mme Sabine SCHMITT mandataire de Mme Cynthia RIBEIRO-GOMES, adjoints au maire, M.Claude KOST, Mme Véronique KAUFFER, M.Christophe MONNOYER, M.Michel SPITZ, Mme Isabelle LAGRANGE, M.Philippe STUMPF, Mme Isabelle WITTEK mandataire de Mme Edith CARL, Mme Céline BECK, Mme Elodie SPITZ-FORGEOT et M.Xavier WOLFFER, nommé secrétaire de séance.

Absent : M. Auguste MATHIS.

1) Avant approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022 (Abstention de M.Philippe STUMPF, absent lors de la réunion), M.le Maire est autorisé à inscrire le point « Affaires Comptables » à l'ordre de jour.

2)PLU-I

—————M.le Maire rappelle qu'une procédure de modification de droit commun du—————
PLU-I est actuellement en cours. Afin que la commune ou la CdC puissent réaliser un futur équipement public (salle, locaux périscolaires, etc), il propose au conseil de solliciter le classement de la zone IIAUE sise rue du Stade en zone UE pour la totalité de sa surface qui est de 175 ares.

Le conseil, à l'unanimité,

*approuve cette demande,

*autorise le maire à signer les actes notariés concernant l'acquisition de deux parcelles situées à proximité de l'actuelle salle multisports et cadastrées Section 15 N°41 (13 a 42 ca) et N°43 (7a 14 ca).
En accord avec les propriétaires, la vente se fera sur la base de 1.500€ l'are.

3)STOTZENWEG

Se référant à sa délibération du 14 septembre 2022 et après avoir pris connaissance de l'avis favorable du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 octobre 2022 au 09 novembre 2022,

L'assemblée, à l'unanimité,

*décide l'aliénation du tronçon cadastré Section 28 N°E/115 du Stotzenweg et la modification de son tracé,

*prend acte que le nouveau chemin rural (Section 28 N°B/115 et D/115) sera exclu du périmètre de la zone artisanale dont la compétence sera transférée à la CdC du Pays de Barr,

*autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et aux travaux à réaliser.

4)AMENAGEMENT FONCIER

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'aménagement foncier des terres agricoles non remembrées (partie Nord du ban communal) et après avoir entendu toutes les explications utiles de Mme Pascale STIRMEL, adjointe au maire, les élus donnent leur accord de principe pour l'éventuel aménagement de jardins familiaux sur une surface de 40 ares. (Abstention de M.Philippe STUMPF).

.....

5) DESAFFECTATION DE L'ANCIEN PRESBYERE

A la demande du notaire chargé de la rédaction du bail emphytéotique entre Alsace Habitat et la commune et afin de régulariser une situation de fait qui perdure plus de 43 ans, l'assemblée, à l'unanimité, prend la décision suivante :

« après avoir entendu les explication de M.le Maire, le conseil municipal décide de transférer l'activité cultuelle de l'ancien presbytère sis, 14, rue de l'Eglise au presbytère actuel sis, 2, place de la mairie La désaffectation de l'ancien presbytère est ainsi validée, la commune d'Epfing étant pleinement propriétaire dudit bâtiment ».

Il est à noter que le conseil de fabrique a également délibéré dans le même sens lors de sa séance du 20 octobre 2022.

6) RAPPORTS D'ACTIVITES 2021

Les rapports du SDEA et du SMICTOM transmis à chaque conseiller par voie électronique ne suscitent aucune observation particulière.

7) AFFAIRES COMPTABLES

Le conseil, à l'unanimité,

* à compter du 01 mars 2023, décide que le loyer mensuel du logement « A » situé, 1, rue des Ecoles sera de 680,-€,

* suite à la résiliation à l'amiable du bail concernant la location du lot N°14 du Heydi (50 ares de sylvaner) fixe le fermage à compter du 11 novembre 2022 à 23,60 l'are. Le tirage au sort public du nouveau locataire sera effectué le vendredi 02 décembre 2022, 11h30, à la mairie.

8) INFORMATIONS

En fin de séance,

M.Jean-Claude MANDRY, Maire, informe que, dans un souci d'économie d'énergie, l'illumination de l'Eglise cessera à 21 heures et qu'il a sollicité un devis pour équiper le réseau d'éclairage public des rues Grien, Fronholz, Belle-Vue, Prés et Potiers en ampoules LED.

M.Michel STOCKER, adjoint au maire, informe que la CdC du Pays de Barr a récompensé Mme Batrice PIERROT et les Amis de la Chapelle Sainte-Marguerite dans le cadre de son concours de fleurissement,

Mme Pascale STIRMEL, adjointe au maire, fait part que le salon de coiffure Audrey et San Bao ont été mis à l'honneur lors de la cérémonie de remise de trophées Label Qualité Accueil 2022,

M.Véronique KAUFFER, conseillère municipale remercie les membres du conseil qui ont participé à l'opération « Décorations de Noël »,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.



EPFIG

17 NOV. 2022

Jean-Claude MANDRY
Maire d'Epfig